



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Alain GEST

Député de la Somme

Vice président de la Commission du Développement Durable

Et de l'Aménagement du Territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame POUPARD

Le Passadou

Chemin du Gouffre des Cloches

46210 SABADEL-LATRONQUIERE

Nos Réf: AG/LM/NM 13-Nationale-301

CORBIE, le 13 Mars 2014

Madame,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les modifications que vous souhaitez voir apporter sur la loi de transition énergétique et principalement au sujet de l'éolien industriel terrestre.

En effet, vous souhaitez que la distance entre les éoliennes et les habitations soit de 1500 m et que l'information et la concertation des populations soient obligatoires.

De plus, vous prônez une certaine cohérence entre les solutions d'énergies renouvelables et les territoires.

Je tiendrai compte de vos remarques lors de l'exercice de mon activité parlementaire.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Alain GEST.